

Programme de Renforcement de la Gouvernance Locale de l'Eau et de l'Assainissement en Haïti (REGLEAU)

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Pour:

Réalisation d'études techniques, réalisation d'études environnementales, construction et supervision de systèmes d'eau potable et d'assainissement, protection de sources d'eau, ingénierie sociale

DATE: octobre 2019

1. Objet

Dans le cadre du programme REGLEAU (Renforcement de la Gouvernance Locale de l'Eau et de l'Assainissement en Haïti) financé par la Confédération Suisse et mis en œuvre par HELVETAS Swiss Intercooperation et ses partenaires, il est prévu de renforcer les municipalités partenaires (Jacmel, Marigot, La-Vallée-de-Jacmel et Bainet) pour qu'elles soient en mesure de remplir les fonctions liées à la maitrise d'ouvrage des services d'eau potable et d'assainissement. HELVETAS, en appui aux municipalités partenaires et à l'OREPA Sud, lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la présélection de prestataires qualifiés qui seront invités à soumissionner lors d'appels d'offre restreints pour certains travaux et services liés à l'exercice de cette maitrise d'ouvrage.

2. Entités Eligibles

Les entités éligibles à cet AMI sont :

- Des firmes locales d'études, de construction et de supervision de systèmes d'eau potable et d'assainissement;
- Des consortiums constitués de firmes locales et étrangères ;
- Des professionnels haïtiens expérimentés dans les domaines d'intervention visés;
- Des associations ou ONG locales (basées dans le Sud-Est).

Ces entités ne doivent pas se trouver sur la liste d'exclusion de la DINEPA ou de la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) de la Confédération suisse et ne doivent pas faire l'objet de poursuite judiciaire ou avoir une procédure judiciaire en cours.

3. Types et seuils des marchés (selon les procédures applicables)

- Marché de services : jusqu'à Cent cinquante mille francs suisses (150,000.00 CHF)
- Marché de travaux : jusqu'à Cent cinquante mille francs suisses (150,000.00 CHF)

4. Domaines d'intervention visés

- Réalisation d'études de faisabilité techniques et environnementales ;
- Protection de l'environnement de sources d'eau potable ;
- Construction et réhabilitation de systèmes et points d'eau potable ;
- Ingénierie sociale pour les projets d'eau potable et d'assainissement ;
- Supervision des travaux de construction.

5. Conditions minimales requises

5.1 Pour les études de protection de l'environnement des sources :

- Être détenteur d'un diplôme universitaire en sciences de l'environnement ou disciplines connexes ;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de la gestion des ressources naturelles,
 la protection de l'environnement et la protection des sources;
- Démontrer une expertise confirmée en matière de protection de sources d'eau potable (fournir une liste de travaux déjà réalisés et les certificats de bonne exécution, le cas échéant);

- Avoir une connaissance de la méthodologie développée par Helvetas pour la protection des sources d'eau;
- Avoir une bonne maîtrise des approches et méthodologies participatives ;
- Faire preuve de capacité à collaborer avec différents types d'acteurs/partenaires (autorités locales, organisations de la société civile, DINEPA, etc.);
- Avoir une bonne maitrise des outils SIG.

5.2 Pour les études techniques de SAEP, points d'eau et systèmes d'assainissement

- Être détenteur d'un diplôme universitaire en génie civil ou génie hydraulique;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de la conception et la construction de réseaux d'eau potable et de systèmes d'assainissement en milieu rural;
- Pouvoir mobiliser une équipe pluridisciplinaire (sociologue, économiste, topographe, informaticien, etc.);
- Démontrer une expertise confirmée en matière d'hydraulique et / ou assainissement (fournir une liste de travaux déjà réalisés) ;
- Avoir une bonne maîtrise des approches et méthodologies participatives ;
- Faire preuve de capacité à collaborer avec différents types d'acteurs/partenaires (autorités locales, organisations de la société civile, DINEPA, etc.);
- Avoir une connaissance de l'approche d'HELVETAS pour la mise en œuvre de projets d'eau potable et d'assainissement;
- Avoir une connaissance du Référentiel Technique National (RTN) de la DINEPA en matière d'eau potable et d'assainissement;

5.3 Pour les travaux de construction et supervision de SAEP, points d'eau et systèmes d'assainissement

a) Firmes de construction :

- Être une firme de construction de nationalité haïtienne légalement constituée ou un consortium de firmes haïtiennes et étrangères ;
- Avoir au moins 3 ans d'existence ;
- Avoir déjà construit au moins 5 SAEP et/ou points d'eau et/ou systèmes d'assainissement;
- Disposer d'une équipe technique pluridisciplinaire et expérimentée ;
- Disposer de matériels et équipements adéquats pour les travaux de construction;
- Être en règle avec le fisc.

b) Prestataires individuels :

Remplir les mêmes conditions listées au point 5.2

5.4 Pour les travaux de protection des sources

a) Firmes de construction :

- Être une firme de nationalité haïtienne légalement constituée ou un consortium de firmes haïtiennes et étrangères ;
- Avoir au moins 3 ans d'existence ;
- Avoir déjà protégé l'environnement d'au moins 3 sources d'eau ;
- Disposer d'une équipe technique pluridisciplinaire et expérimentée ;
- Disposer de matériels et équipements adéquats pour les travaux de protection des sources;
- Être en règle avec le fisc.

b) Prestataires individuels:

Remplir les mêmes conditions listées au point 5.1

c) Associations ou ONG locales (Sud-Est):

- Être une association ou ONG de nationalité haïtienne basée dans le Sud-Est ;
- Être reconnue par le MAST (association) ou par les Ministères des Affaires étrangères, de la Planification et de la Coopération externe (pour les ONG);
- Être régulièrement auditée ;
- Être constituée depuis au moins 4 ans ;
- Disposer d'une équipe technique pluridisciplinaire et expérimentée;
- Disposer de matériels et équipements adéquats pour les travaux de protection des sources;
- Être en règle avec le fisc.

5.5 Pour les interventions d'ingénierie sociale

- Être détenteur d'un diplôme universitaire en sciences humaines, ou toute spécialité équivalente, avec une spécialisation par l'expérience dans la gestion sociale de l'eau et des services d'assainissement ;
- Avoir une bonne maitrise des méthodes et outils d'enquête ;
- Montrer une bonne connaissance du contexte politique, social et économique du département du Sud-Est;
- Avoir une bonne maîtrise des concepts et outils pour l'égalité entre les femmes et les hommes;
- Posséder un minimum de 5 ans d'expérience dans l'ingénierie sociale autour des services d'accès à l'eau et aux services d'assainissement;
- Démontrer une expérience avérée dans l'implémentation de programmes d'eau potable et d'assainissement de grande ampleur ;
- Montrer une bonne connaissance et une expérience pratique dans la conception et la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités, y compris les évaluations de déficit de capacité, la formation et l'encadrement.

6. Contenu des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent comporter les éléments suivants :

- Lettre de manifestation d'intérêt indiquant le type de domaine d'intervention visé (voir point 4);
- Compréhension de la problématique et méthodologie d'intervention (2 pages, maximum);
- Expérience dans des missions similaires (liste des études et/ou travaux déjà réalisés et montant des budgets);
- Copie des certificats de bonne exécution des travaux déjà réalisés ;
- Liste des ressources matérielles (équipements et matériels) et des localisations géographiques des bureaux opérationnels des firmes ;
- Personnel clé et Curriculum Vitae (3 pages maximum par CV)
- Rapport d'audit des 2 dernières années (associations et ONG locales);
- Document de constitution et d'enregistrement par les services compétents de l'État (obligatoire);
- Certificat de reconnaissance légale et quitus fiscal à jour (associations et ONG locales) ;
- Patente et quitus fiscal à jour (pour les firmes).

N.B. Dans le cas d'un consortium, les informations similaires doivent être apportées pour chacune des entités constituant le consortium.

7. Dépôt des Dossiers

Les dossiers de candidatures, comportant un original et deux copies, seront mis dans une seule enveloppe cachetée mentionnant le domaine visé (étude technique, étude environnementale, construction/réhabilitation de de systèmes d'eau potable et d'assainissement, protection de source, ingénierie sociale, supervision des travaux) et déposés à l'une des adresses suivantes :

- HELVETAS Swiss Intercoopération : 1, Impasse Larose, Rue Mercier Laham, Delmas 60 HT 6120 Pétion-Ville ;
- HELVETAS Swiss Intercoopération Route de Lamandou 3, Jacmel, Haïti

La date limite de réception des dossiers est fixée au 4 novembre 2019 à 3 heures pm. Ne pas oublier de réclamer un accusé de réception.

NB: Pour les travaux de construction / réhabilitation de SAEP et points d'eau, de même que les travaux de protection des sources, les prestataires individuels sur la liste restreinte ne seront sollicités qu'en cas de travaux en régie.